

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner avant le 21 Août 2019 avec un chèque à l'ordre de l'association Quartier 13 à l'adresse « Association Quartier 13 » 1430 chemin Saint Pierre 82000 Montauban. Permanence de 9h à 12h tous les samedis d'Août devant le bar restaurant les Lansquenets.

Tarif: 4 mètres 10 € / Tarif adhérents: 4 mètres 8 €

Les annulations ne seront acceptées que par écrit, pour des cas de force majeure jusqu'au 21 Août 2019, date limite après laquelle aucun remboursement ne sera effectué,

Les emplacements seront attribués dans l'ordre des réservations.

Les emplacements qui ne seront pas occupés à 9h ne seront plus réservés et les droits d'inscription resteront acquis à l'association Quartier 13,

Mauvais temps, pluie, ne peuvent donner droit au remboursement de la participation si le vide-grenier est maintenu par les organisateurs.

En cas d'annulation par l'organisateur, le remboursement sera effectué.

Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsable des litiges tels que les vols, pertes, casses, détériorations. Stationnement parking des Albarèdes à 100m de la manifestation.

Nom ;..... Prénom.....

Né le Ville.....Département

Adresse.....

CP..... Ville.....

Téléphone..... E-Mail.....

Titulaire de la carte d'identité n°.....

Délivrée le.....Par.....

N° d'immatriculation de mon véhicule.....

Réservation de mètres pour un total de€

Déclare sur l'honneur :

* ne pas être commerçant

* ne vendre que des objets personnels et usagés (article l 310-2 du code de commerce),

* ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2019 (article r 321-9 du code pénal),

* Être le seul vendeur sur mon emplacement.

Fait à le

Signature suivi de (lu et approuvé) ;

ATTENTION

Suite aux problèmes rencontrés lors du précédent vide-grenier, aucun véhicule ne sera toléré sur le cours-Foucault (sauf les détenteurs de la carte cotorep). Les véhicules seront stationnés à l'extérieur et pourront revenir sur le site à partir de 17h00 pour reprendre la marchandise restante. Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et vide de tout objet.